

PROGRAMMATION

EMPLOI INSERTION

CAHIER DES CHARGES

2012

1. Démarche du PLIE de Lyon

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est intégré au plan d'actions de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon. Il est un outil de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

Le PLIE met en cohérence l'ensemble des interventions publiques et privées, il est donc à la fois ensemble de gestion de parcours individualisés, et plate-forme de coordination de l'insertion et de l'emploi pour les publics dont il a la charge.

A ce titre, le PLIE mobilise, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant, avec l'Etat et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations, ...).

Sa mise en place s'appuie sur un diagnostic dont les éléments ont été partagés par l'ensemble des acteurs associés à la réflexion, qui met en avant la persistance de l'exclusion durable malgré les évolutions globalement favorables du marché du travail.

Le PLIE constitue le volet emploi/insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation, et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le PLIE s'appuie dans le cadre de l'animation et de la coordination de son réseau sur :

- un partenariat durable entre les entreprises, les partenaires sociaux du territoire et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, afin de favoriser l'intégration en entreprises (EMT, stages, emplois, présentation métiers,...), la prise en compte des travaux relatifs à la Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences (GPEC), et la mise en place de nouveaux modes de collaboration
- une démarche de professionnalisation des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion
- un développement de l'expérimentation sociale par un soutien aux actions innovantes
- une réduction des écarts entre publics et quartiers prioritaires en termes d'insertion et d'accompagnement

Priorisation de l'accompagnement, accès et suivi à l'emploi

- Renforcer la collaboration avec le Service aux Entreprises : intermédiation active et adaptée avec les entreprises, temps de rencontre entre référents et service aux entreprises ; présence sur les territoires, appui au développement d'actions locales
- Professionnaliser les opérateurs sur les besoins du marché du travail (pôle de compétences)
- Renforcer l'articulation entre les parcours PLIE et les chantiers dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics

Prise en compte des différentes typologies de publics dans une approche spécifique des freins à l'insertion

ainsi de manière transversale, nous encourageons les opérateurs à développer :

- Favoriser la participation des participants à l'élaboration de leur parcours et à l'évaluation des actions conduites, ainsi que leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation.

Intégration de 35% des nouveaux entrants du PLIE domiciliés dans les quartiers prioritaires.

2. Principes de fonctionnement et cadre de référence du PLIE

Les objectifs du Fonds Social Européen

Le Fonds social européen à travers les programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi », contribue à la réalisation des objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi (dite stratégie de Lisbonne) :

- augmentation du taux d'emploi global,
- augmentation du taux d'emploi des femmes,
- augmentation du taux d'emploi des séniors (55-64 ans).

A ce titre, il cofinance les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Pour cette programmation, l'accent est mis sur :

- l'anticipation et la gestion des mutations économiques et l'amélioration de l'accès à la formation tout au long de la vie
- la prévention du chômage de longue durée, et le développement des politiques actives de l'emploi
- le renforcement de la cohésion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi
- l'amélioration des systèmes de formation et le développement des coopérations transnationales et interrégionales pour la mobilité

Les grands principes de gestion

L'additionnalité, la subsidiarité, le partenariat sont trois principes que respecte le PLIE :

- Additionnalité :
Le PLIE intervient pour impulser de nouvelles actions ou renforcer des actions existantes. En aucun cas, il n'engage des actions « concurrentes » à celles déjà réalisées sur le territoire. En revanche, il peut les renforcer par l'apport de moyens supplémentaires
- Subsidiarité
L'équipe responsable de l'animation du PLIE délègue les missions et opérations à ses partenaires (référents, opérateurs) avec lesquels des conventions d'objectifs ont été signées.
- Coordination et partenariat
La fonction principale de l'équipe d'animation est d'initier et de coordonner des opérations favorisant la mise en place pour les participants de « parcours d'insertion » dynamiques et adaptés aux exigences du marché de l'emploi.
Une concertation et une collaboration étroite avec les principaux partenaires locaux dans l'animation du dispositif facilite d'autant plus la réalisation de cette fonction.

2.1 Le cadre de référence du PLIE

Le Code du travail, dans son article L.322-4-16-6, définit le rôle des PLIE :

« Les communes et les groupements de communes peuvent établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux, auxquels les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi pourront s'associer.

Ils permettent de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. L'Etat apporte son concours à la mise en œuvre de ces plans, dans le cadre d'accords conclu avec les collectivités intéressées et les agences d'insertion mentionnées à l'article 1^{er} de la loi n. 94-638 du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte pour une durée maximale de cinq ans. »

La circulaire du Ministère de l'emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999 relative au développement des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi les définit comme suit :

« Les PLIE constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Plates-formes de coordination, les PLIE mobilisent pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...). »

Les finalités poursuivies par les PLIE sont définies dans le Programme opérationnel national du 9 juillet 2007 « **Compétitivité régionale et emploi 2007-2013** » :

« Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire. La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés...), avec un accompagnement très renforcé des participants. Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs. Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs.

Il s'agit, désormais, pour les PLIE, de renforcer leur partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et de développer de nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion. »

Pour sa part, la **Ville de Lyon** affirme les principes suivants :

- l'égalité de traitement de tous les habitants et le droit à un accompagnement individualisé vers l'emploi quelque soit le statut de la personne,
- la réduction des écarts en termes d'emploi et d'insertion entre quartiers prioritaires et le reste du territoire,
- le rôle primordial du tissu associatif de proximité, associé au Service Public de l'Emploi dans la lutte contre les exclusions,
- l'indispensable implication des acteurs économiques du territoire dans les parcours des personnes,
- la lutte contre les exclusions et le développement de l'emploi et de l'insertion socio-professionnelle en tant que responsabilité partagée entre les acteurs du territoire.

2.2. Le PLIE, outil de gestion de parcours

Les PLIE visent à améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail, résultant d'une accumulation de difficultés sociales, économiques et professionnelles.

Conformément à la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 (extrait page 2) :

*"Cette démarche partenariale, accompagnée et soutenue par l'État, est destinée à renforcer, dans un territoire donné, par une bonne **coordination** et par la **mobilisation de moyens supplémentaires**, la cohérence et l'efficacité des diverses politiques d'insertion. Elle doit permettre d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi, résultat d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales liées à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l'âge, au logement, à la santé ou encore à la marginalisation sociale."*

2.3. Les objectifs quantitatifs

Le nombre de participants du Plan est porté à 6 000 personnes sur la période 2007-2011. Au 31 juin 2011, 5 430 personnes ont bénéficié d'un accompagnement.

	Objectifs 2007-2011	Cumul au 30/06/2011
Nombre de participants	6 000	5 430
Nombre de nouveaux entrants par an	4 500 (soit 900/an)	3 832
dont % d'habitants CUCS	35%	33%
Nombre de participants mis à l'emploi	4 000	4 276
Taux de sorties positives	50 %	43% (1857 p)

Par son action, le PLIE vise à atteindre un taux d'au moins 50% de sorties positives à l'issue du parcours du participant (CDD de plus de 6 mois, CDI, Création d'activité, Formation qualifiante) : soit 42% de sorties vers l'emploi et 8% d'accès à une formation qualifiante.

De même, le PLIE doit pouvoir proposer au moins aux 2/3 des personnes en parcours une étape de mise en situation de travail.

2.4 Les caractéristiques des participants

Le PLIE s'adresse aux personnes s'engageant dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi et relevant d'un des critères suivants :

- des personnes privées d'emploi (demandeurs d'emploi de plus d'un an, bénéficiaires du RSA, jeunes primo demandeurs d'emploi sans solution depuis 1 an, ...)
- des personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle durable (cumul d'emplois précaires, habitants des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, victimes de discriminations, personnes diplômées à l'étranger, personnes ayant des problématiques liées à la situation familiale, la santé, le logement, la qualification, personnes porteuses de handicap, ...)
- des personnes non autonomes dans leurs démarches (garde d'enfant, mobilité, absence de maîtrise de la langue française, ...) nécessitant un accompagnement spécifique

Le statut seul ne constitue pas un critère d'entrée.

La qualité de participant PLIE est validée par une commission suite à un diagnostic partagé, confirmant la nécessité :

- soit d'un accompagnement renforcé avec un plan d'actions individualisé
- soit d'une participation à des actions spécifiques identifiées préalablement par le PLIE

2.5. La publicité du FSE

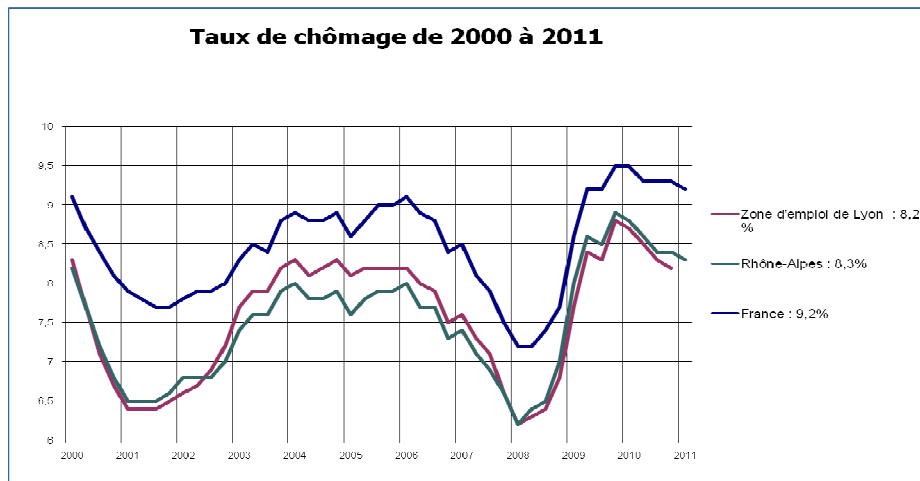
Le bénéficiaire (opérateur) d'une aide financière (FSE ou Ville de Lyon) pour une opération en faveur des participants PLIE est chargé d'informer le public des concours financiers et notamment de celui du FSE. Des logos seront apposés sur l'ensemble des documents utilisés par ou pour les participants. Sur l'ensemble de ces documents, il sera fait mention de la participation du FSE.

2.6. Les missions confiées au PLIE dans la gestion de la subvention globale

Les activités de gestion et de contrôle de la subvention globale dans son ensemble et des opérations qui en relèvent sont les suivantes :

- Gestion et le contrôle des opérations : information des bénéficiaires, des participants aux opérations et du public, l'animation des dispositifs, l'appui au montage et à la réception des dossiers, l'instruction, la sélection, la notification du montant de l'aide au bénéficiaire, l'établissement de l'acte attributif, le suivi de l'exécution de l'opération, le recueil et le renseignement des indicateurs d'évaluation, les visites sur place, le contrôle de service fait, le paiement et l'archivage du dossier complet.
- Recueil et renseignement dans PRESAGE (outil national informatisé de suivi du programme opérationnel) de l'ensemble des informations nécessaires au pilotage, à la gestion et au contrôle des opérations et de la subvention globale
- Lors de l'instruction des dossiers d'opération, la vérification de la capacité du bénéficiaire à satisfaire aux obligations communautaires et nationales.
- La sélection des opérations au titre de la subvention globale, dans le respect des critères d'éligibilité définis par la réglementation communautaire, les textes nationaux de références et par le partenariat régional.
- La responsabilité de la gestion financière des crédits communautaires qui lui sont confiés. Le PLIE met en paiement l'aide communautaire, s'assure de l'engagement et du paiement effectif des autres cofinancements nationaux mobilisés sur les opérations.
- Les contrôles qualité gestion au sein de ses services afin d'assurer la qualité du fonctionnement de son système de gestion et de contrôle (selon les recommandations de l'autorité de gestion et de la Commission Interministérielle de Coordination et de Contrôles).

3. Contexte économique et social

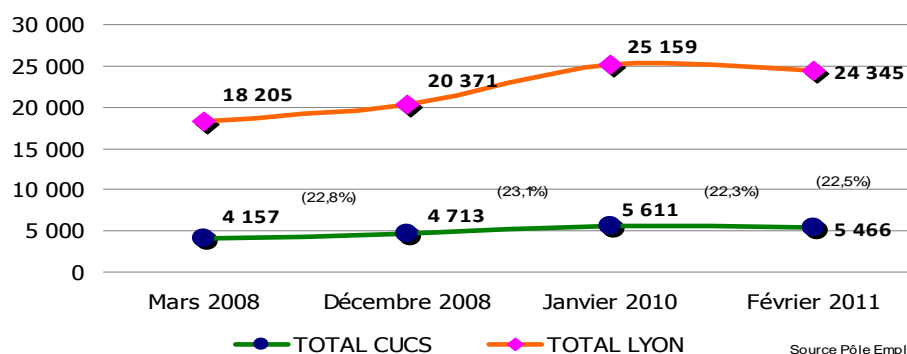


Évolution du chômage (cat. ABC et A de juin 2010 à juin 2011)

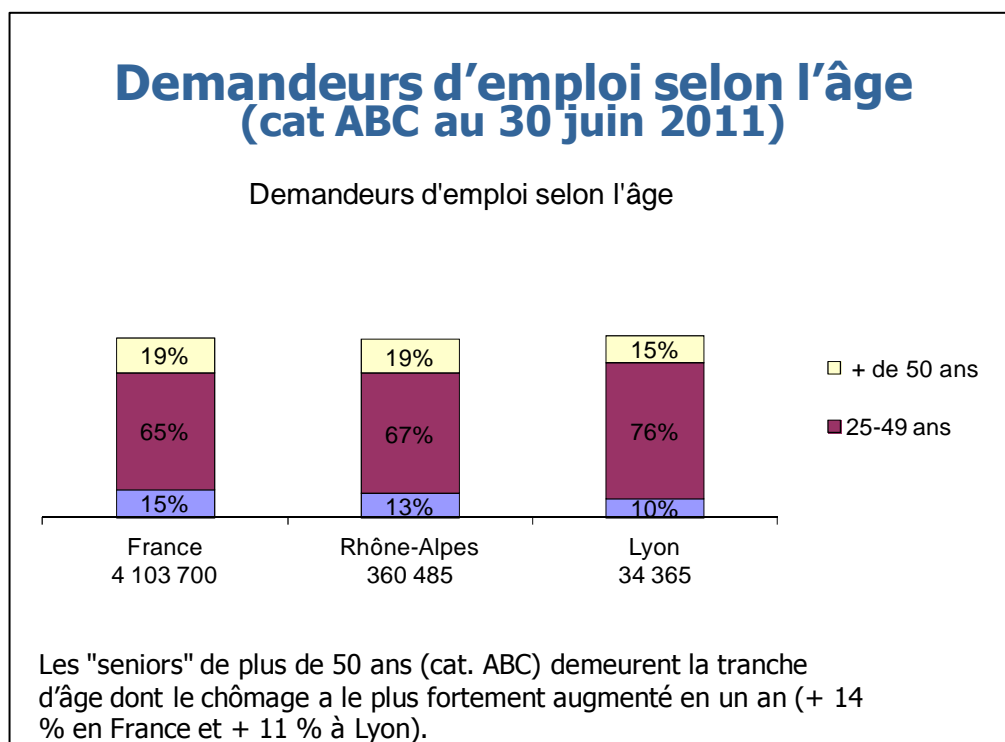
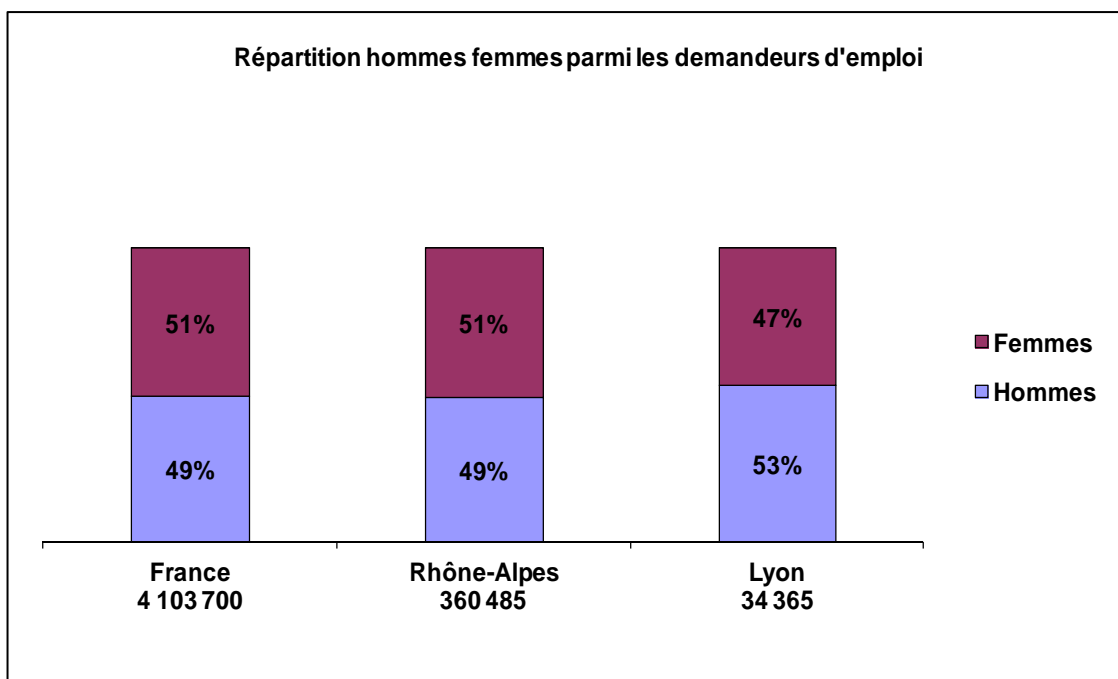
	DEFM cat ABC juin 2011	Evolution sur un an	DEFM cat A juin 2011	Evolution sur un an
Lyon	34 365	+ 2,3%	22 495	- 0,9%
Rhône-Alpes	360 485	+ 3,7%	232 878	- 0,0%
France métrop.	4 103 700	+ 4,0%	2 720 400	+ 1,5%

L'augmentation annuelle du nombre de demandeurs d'emplois Lyonnais (+ 2,3 %) est trois fois moins rapide que celle constatée l'an dernier à la même époque (+ 6,9 %). Lyon compte toutefois environ 775 demandeurs d'emploi supplémentaires (catégorie ABC) en un an. Plus d'un DEFM sur 3 est un demandeur d'emploi de longue durée (36 % à Lyon et 35 % dans la région).

Géolocalisation des demandeurs d'emploi Catégorie 1 - Ville de Lyon (2008-2011)

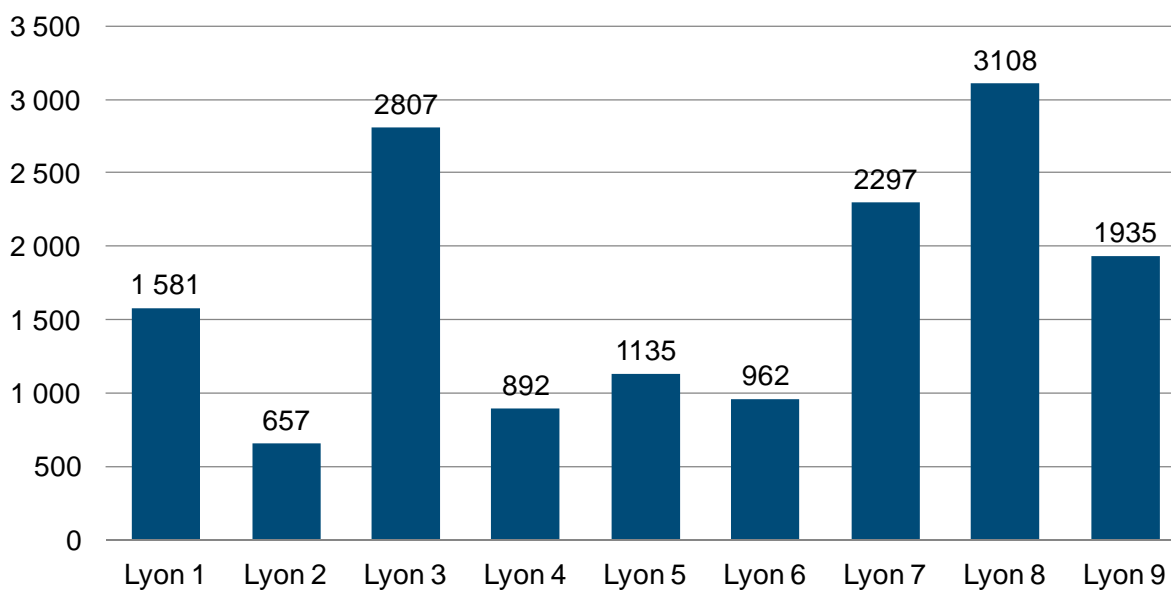


Répartition hommes femmes parmi les demandeurs d'emploi (cat ABC au 30 juin 2011)



Répartition des foyers allocataires du RSA par arrondissement

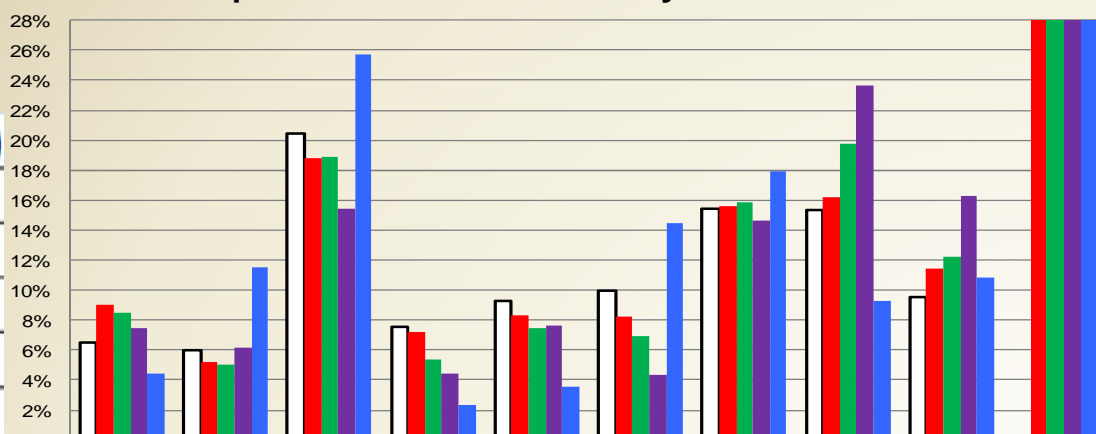
Foyers allocataires du RSA
(15 374 foyers fin 2010)



Poids des arrondissements dans le tissu économique et social lyonnais

Poids de chaque arrondissement dans Lyon à fin 2010

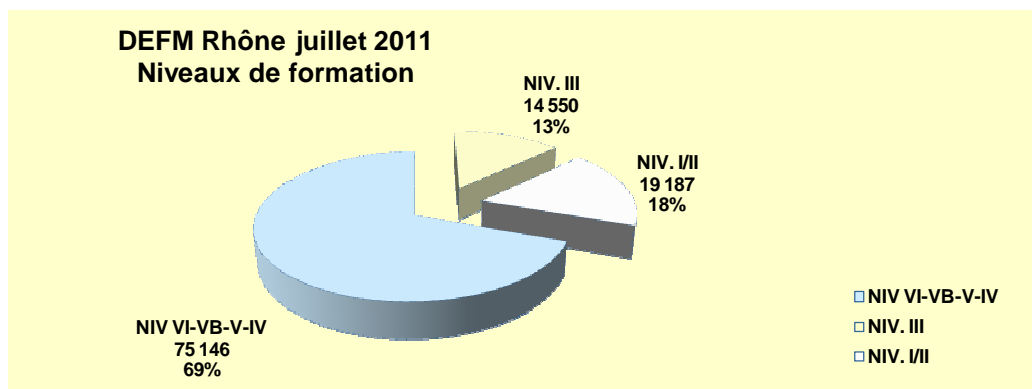
	Lyon (nb)
Population active 2007	235 749
DE cat ABC fin 2010	35 438
Bas revenus 2010	32 442
JDI fin 2010	4 521
Emplois salariés privés fin 2009	201 635



	Lyon1	Lyon2	Lyon3	Lyon4	Lyon5	Lyon6	Lyon7	Lyon8	Lyon9	Lyon
Population active 2007	7%	6%	20%	8%	9%	10%	15%	15%	10%	100%
DE cat ABC fin 2010	9%	5%	19%	7%	8%	8%	16%	16%	11%	100%
Bas revenus 2010	8%	5%	19%	5%	7%	7%	16%	20%	12%	100%
JDI fin 2010	7%	6%	15%	4%	8%	4%	15%	24%	16%	100%
Emplois salariés privés fin 2009	4%	12%	26%	2%	4%	14%	18%	9%	11%	100%

Les demandeurs d'emploi diplômés bac + 2 et +

Environ **1 demandeur d'emploi sur 3** a un diplôme **bac + 2 et +** dans le Rhône (31 %) contre 1 demandeur d'emploi sur 4 dans la région Rhône-Alpes.



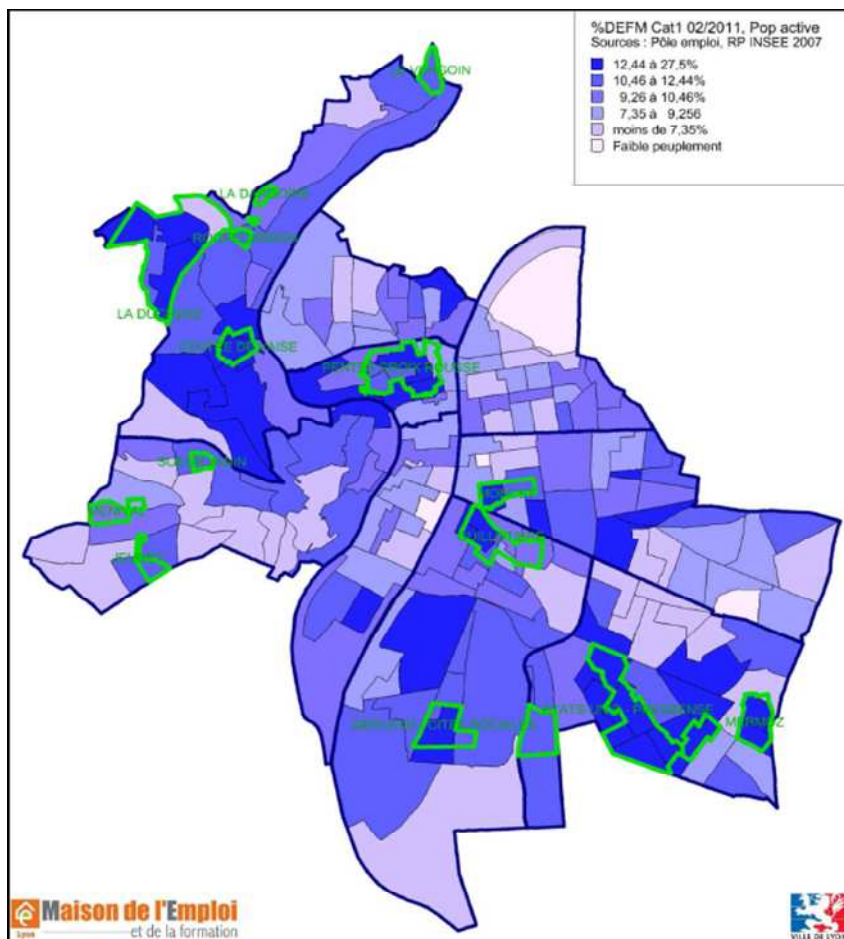
Situation à Lyon

43 % des DEFM à Lyon sont diplômés bac + 2 et +.

28 % des DEFM à Lyon sont diplômés **bac + 3 ou 4**, soit le double de la moyenne régionale (13 %) et 10 points de plus que dans le Rhône (18 %)

Part des demandeurs d'emploi « catégorie 1 » rapportée à la population active

Sources : données Pôle Emploi au 18 février 2011, RP INSEE 2007

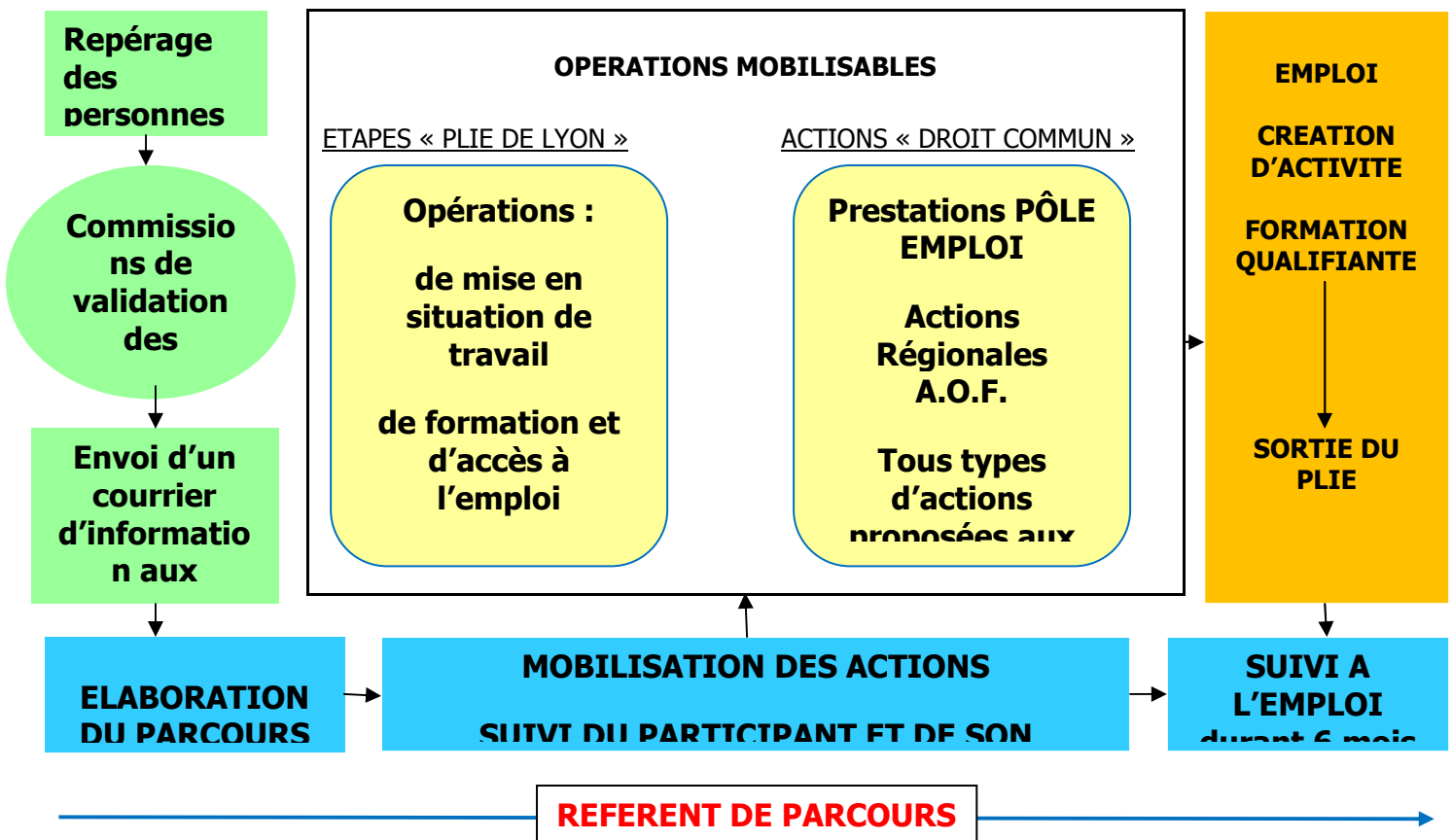


4. Présentation des fiches action

La réponse à l'appel d'offres se fait selon un principe d'action en direction d'un public ciblé sur un territoire donné.

Dans le but de s'assurer une construction de parcours efficace et d'accroître la cohérence dans le déroulement des parcours d'insertion professionnelle, le PLIE de Lyon a élaboré un schéma de parcours individuel articulant le travail des opérateurs conventionnés tout au long du parcours et pendant les étapes.

SCHEMA DE PARCOURS INDIVIDUEL 2011



Un opérateur peut présenter plusieurs projets d'opérations ; il conviendra dans ce cas de constituer et déposer un dossier d'offre pour chaque projet.

La proposition devra présenter systématiquement les méthodes, les outils, les compétences professionnelles des intervenants et/ou accompagnateurs, les indicateurs de résultats et d'impacts pour les participants et les indicateurs de réalisation de l'action, à joindre impérativement à l'offre ainsi que les éventuels accords partenariaux avec les acteurs économiques.

Prenant appui sur les travaux de l'observatoire de la Maison de l'Emploi et Formation, l'appel à projets est structuré autour de 5 axes :

FICHE 1 : OPERATIONS « ACCUEIL – ORIENTATION/DIAGNOSTIC »

L'accueil-orientation/diagnostic, en complément de l'offre de service des 3 antennes de proximité de la Maison de l'Emploi et Formation (Gerland, Duchère, Mermoz) et du Service Public de l'Emploi, sera développé à partir de structures existantes notamment sur les quartiers suivants : Pentès de la Croix Rousse (1^{er}), Perrache (2^{ème}), Guillotière (7^{ème}), Moncey Voltaire (3^{ème}), Bellecombe - Baraban - Rouget de l'Isle (3^{ème} et 6^{ème}), Ménival-Sœurs Janin-Jeunet-St Jean (5^{ème}), Etats Unis (8^{ème}), Moulin à Vent (8^{ème}) et Vergoin - Saint Rambert (9^{ème}).

FICHE 2 : OPERATIONS « REFERENT DE PARCOURS »

La fonction de référent de parcours doit permettre l'accompagnement individuel de 2 600 participants en parcours PLIE. Cette action est la clef de voûte du système d'appui à l'insertion professionnelle des participants dans le cadre du PLIE de Lyon.

Elle se concrétise par un accompagnement personnalisé d'un participant PLIE dès l'entrée dans le dispositif PLIE jusqu'à la confirmation de sa sortie à l'emploi. Pour chaque participant, la structure porteuse de l'opération "référent de parcours PLIE" désigne une personne nominativement identifiée et qualifiée pour assurer cette fonction.

FICHES 3 à 5 : OPERATIONS D'ETAPES MOBILISABLES DANS LE CADRE DU PARCOURS

Il s'agit d'actions ponctuelles avec un but identifié, permettant la progression des personnes, en cohérence avec l'objectif du parcours.

3 - La mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourt à la professionnalisation par l'acquisition de savoirs-faire et de compétences professionnelles. Les structures opératrices de ces actions mettront en place l'encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion, la réalisation d'action de formation ainsi que la mise en place d'actions d'accompagnement en relation avec les partenaires assurant le suivi du parcours.

4 - La formation et accès à l'emploi (hors contrat de travail), en lien étroit avec le Service aux Entreprises de la Maison de l'Emploi et Formation retiendra des actions qui intégreront : immersion dans le monde professionnel, acquisition des compétences ou pré-requis de base, et acquisition de connaissances complémentaires en lien avec une prise de poste. Les opérations devront s'orienter vers des secteurs offrant des opportunités d'emploi : environnement (recyclage et production, maintenance et installation de biens et services liés au développement durable), services aux entreprises (sécurité gardiennage entretien), services à la personne, ... Ces opérations devront permettre l'accès à la formation de droit commun qualifiante et par conséquent pouvoir s'articuler avec l'offre de formation régionale.

5 - Les actions complémentaires ou innovantes concourent à traiter les problématiques périphériques à la recherche d'emploi, non traitées par les référents de parcours.

FICHE 1 – ACCUEIL

Accueil – Orientation / Diagnostic

L'axe « accueil-orientation/diagnostic » s'inscrit dans le plan d'actions de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon. A travers l'action « accueil-orientation », les structures participent à la mise en œuvre d'une porte d'entrée commune sur toutes les questions relatives à l'emploi et aux aides existantes.

Cet axe vise à assurer un accueil et une orientation de toute personne en questionnement et/ou en difficulté par rapport à l'emploi et la formation (demandeurs d'emploi inscrits ou non, salariés, créateurs).

En fonction de la situation de la personne et de sa demande, un diagnostic socio professionnel pourra être déclenché, notamment pour les personnes ne fréquentant pas ou plus les acteurs et services de l'emploi et de l'insertion.

Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

Permettre l'orientation de la personne sur un dispositif de suivi et d'accompagnement (PLIE, RSA, ASI, Pôle Emploi ...) ou vers l'opérateur le plus en mesure d'apporter une réponse et/ou une résolution de la problématique posée, en mobilisant notamment les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions de la Maison de l'emploi et de la Formation de Lyon.

Public ciblé :

- Les personnes résidant sur Lyon ne bénéficiant pas d'un accompagnement socio professionnel, et voulant initier une démarche d'insertion professionnelle à travers un projet d'emploi, de formation ou de création.
- Les salariés quelques soient la nature et les caractéristiques de leur contrat de travail.

Contenus :

Deux phases sont à dissocier :

1. Accueil / orientation
2. Diagnostic

L'accueil / orientation doit permettre de traiter les demandes des personnes en les orientant vers la réponse la plus pertinente à leurs attentes dans les domaines suivants : emploi, formation, création, problématiques périphériques liées à l'emploi.

Le recueil et la qualification de la demande seront effectués au cours d'un premier entretien.

A l'issue de cet entretien, en fonction de la situation de la personne, de la nature et du niveau de demande, 2 autres entretiens pourront être proposés afin d'effectuer un **diagnostic** plus approfondi.

L'orientation proposée, que ce soit à la suite du 1^{er} entretien ou des entretiens de diagnostic suivants, visera à encourager la personne à initier ou reprendre une démarche d'insertion professionnelle.

Moyens à mobiliser :

Modalités d'accueil

- Proposer un rendez vous au plus tard 15 jours après la prise de contact
- S'assurer que la personne n'est pas suivie dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement (PLIE, RSA, ASI, Pôle Emploi, ...)
- Recueillir les caractéristiques de la personne et qualifier sa première demande sur la base de la fiche accueil-orientation jointe
- Informer les personnes sur les dispositifs d'accompagnement existants et les services et actions proposés par la Maison de l'emploi et de la Formation de Lyon
- Permettre un accès Internet
- Suivant les problématiques rencontrées par la personne et éventuellement le diagnostic du professionnel, proposer un accompagnement spécifique au sein de la structure, réorienter la personne sur une autre structure assurant un accompagnement approprié, proposer les actions mises en œuvre par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon

Modalités de rendu

- Rendre compte **trimestriellement** au moyen du tableau de reporting de la MDEF (cf. tableau joint après les fiches accueil/diagnostic)
- Rédiger un diagnostic synthétisant les problématiques de la personne (emploi, santé, logement, discrimination, ...) sur la base de la fiche accueil-diagnostic jointe

Communication

- Utiliser la signalétique MDEF et diffuser les outils d'information fournis par la MDEF
- Participer aux réunions de formation mises en place par la MDEF
- Transmettre la fiche accueil-diagnostic au partenaire pressenti pour assurer l'accompagnement ou l'action, et éventuellement au prescripteur de la mesure.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Utilisation des fiches accueil-orientation/diagnostic (Cf. page suivante)
Cette fiche sera renseignée en tout ou partie en fonction de la réalisation du diagnostic.
La fiche accueil - orientation / diagnostic sert, dans un premier temps, à synthétiser le travail fait au cours des entretiens d'accueil.
Dans un second temps, elle tient lieu de fiche de liaison entre la structure qui a assuré l'accueil-orientation/diagnostic et l'opérateur pressenti pour assurer (ou éventuellement prescrire, dans le cadre de l'ASI) l'accompagnement le mieux adapté ou l'action MDEF.
- Rédaction d'un bilan quantitatif reprenant le nombre de personnes rencontrées, leurs caractéristiques et la nature de leurs demandes, le nombre d'entretiens réalisés, le nombre et la nature des suivis, au sein de la structure et le nombre et la nature des réorientations
- Rédaction d'un bilan qualitatif

Critères d'éligibilités des structures répondant au cahier des charges :

- Structures dont l'objet est l'accompagnement social et professionnel
- Structures situées sur un quartier prioritaire (dans le cadre du CUCS)
- Structures partenaires de la Maison de l'emploi et de la Formation de Lyon travaillant en collaboration et en complémentarité avec les autres acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Date :

FICHE ACCUEIL DIAGNOSTIC 2012
Fiche de liaison inter-partenaire

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Expéditeur		Destinataire	
------------	--	--------------	--

Problématiques identifiées suite aux premiers entretiens (déclaratif de la personne)

<p><u>Logement</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sans domicile <input type="checkbox"/> Hébergement chez un tiers <input type="checkbox"/> Logement précaire (foyer, CHRS...) <input type="checkbox"/> Logement inadapté <input type="checkbox"/> Procédure d'expulsion en cours <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Santé</u></p> <p><input type="checkbox"/> Reconnaissance travailleur handicapé <input type="checkbox"/> Problème de santé annoncé par la personne <input type="checkbox"/> Refus de prise en compte des problématiques de santé <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Famille</u></p> <p><input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/> Problème de garde d'enfant <input type="checkbox"/> Santé d'un proche <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Ressources</u></p> <p><input type="checkbox"/> Endettement <input type="checkbox"/> Sans ressource <input type="checkbox"/> Ressources irrégulières <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Administratif</u></p> <p><input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Non maîtrise des démarches administratives <input type="checkbox"/> Autre : ...</p>	<p><u>Vie Sociale</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sentiment d'isolement <input type="checkbox"/> Problème relationnel <input type="checkbox"/> Investissement extra professionnel <input type="checkbox"/> Perte de motivation <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Maîtrise du français</u></p> <p><input type="checkbox"/> Non scolarisé dans le pays d'origine <input type="checkbox"/> Français langue étrangère <input type="checkbox"/> Problème d'écriture <input type="checkbox"/> Problème de lecture <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Formation</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sans formation <input type="checkbox"/> Diplôme étranger et non validé en France <input type="checkbox"/> Formation non valorisable <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Emploi</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sans expérience professionnelle <input type="checkbox"/> Expérience professionnelle non valorisable <input type="checkbox"/> Absence de projet professionnel <input type="checkbox"/> Interruption parcours professionnel (+ 2 ans) <input type="checkbox"/> Problème de mobilité <input type="checkbox"/> Autre : ...</p> <p><u>Discriminations annoncées par la personne</u></p> <p>Situation¹ :</p> <p>Motifs² :</p>
--	--

Synthèse de la situation

--

Type d'accompagnement préconisé par le travailleur social :

<input type="checkbox"/> Social	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Création d'entreprise
Proposition d'un dispositif d'accompagnement (facultatif) :			

¹ Discriminations dans les domaines de : la santé, le logement, l'administratif, l'emploi.

² Motifs (art.L122-45 du code du travail) : origine, sexe, moeurs, orientation sexuelle, âge, situation de famille, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, opinions politiques, activités syndicales ou mutualistes, convictions religieuses, apparence physique, état de grossesse, patronyme, état de santé ou handicap (sauf inaptitude constatée par le médecin du travail).

Date :

FICHE ACCUEIL ORIENTATION 2012 Demandeurs d'emploi / Salariés

Civilité : M Mme Melle

Date de naissance :

Nom / Prénom

Adresse

Tél :

CUCS:

Oui Non

Quartier :

Situation actuelle : salarié DE Autre

En accompagnement Oui Non

Si Oui

Pôle Emploi Mission Locale RSA PLIE Autre :

DEMANDE

- Recherche d'emploi
- Recherche de formation
- Création d'activité
- Sociales:

Résumé de la demande :

Orienté(e) par

REPONSE

- Consultation documentation
- Rendez-vous Conseiller
- Inscription ateliers
- Consultation internet

Offre de service extérieure

Nom de la structure à rencontrer :

Personne contact :

Coordonnées :

Fiche transmise le :

Tableau de reporting

Tableau trimestriel à renvoyer à la MdEF

ANNEE : 2011

STRUCTURE :

Référent de l'action :

	Caractéristiques			Age				Statut					Demande				CUCS
	H	F	Total	< 26	26-45	> 45	> 55	DE	RSA	salarié	ML	autre	Emploi	Formation	Création	Social	
Janvier																	
Février																	
Mars																	
Avril																	
Mai																	
Juin																	
Juillet																	
Août																	
Septembre																	
Octobre																	
Novembre																	
Décembre																	
TOTAL																	

FICHE 2 – REFERENT DE PARCOURS

« Référent de Parcours »

Le parcours est défini comme l'itinéraire de la personne composé d'opérations (étapes) opportunes pour atteindre l'objectif de sortie positive du PLIE (mise à l'emploi, création d'activité, formation qualifiante).

Le référent de parcours s'engage à intégrer, dans ses pratiques, l'égalité de traitement à tous les publics, et à être acteur de la lutte contre les discriminations.

Le référent de parcours est une personne-ressource pour le participant :

- Il est chargé d'identifier les problématiques de celui-ci, de coordonner ses démarches de recherches d'emploi en mobilisant toutes les compétences, réseaux et moyens nécessaires, pour permettre un accès et un maintien dans l'emploi de droit commun (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante, création d'entreprise).
- Il permet au participant d'être acteur de son parcours, s'assure que le participant dispose de toute information utile et il lui permet d'avoir un accès direct aux offres d'emploi.
- Il veille à créer une dynamique de groupe entre les participants, notamment par la mise en place de temps collectifs.
- Il participe à la dynamique du réseau : il se tient informé, en permanence, des évolutions juridiques des cadres d'intervention liés à l'emploi, la formation, l'insertion, les métiers et la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, le PLIE de Lyon peut proposer des actions liées à la connaissance des secteurs d'activité, du fonctionnement de l'entreprise, et mettre en place des visites de chantiers, des rencontres avec les DRH, ...
Concernant la lutte contre les discriminations, le PLIE de Lyon en lien avec la Mission Egalité de la Ville de Lyon et des intervenants spécialisés peuvent proposer des formations ou d'autres manifestations liées au sujet.
- Il est garant de l'accompagnement de la personne, de la mobilisation des opérations (ou étapes) opportunes, et de l'évaluation régulière des opérations menées avec les opérateurs d'étapes.
- Il occupe une fonction de chargé d'insertion professionnelle, est présent tout au long du parcours et assure le suivi dans l'emploi pendant 6 mois après l'intégration.
- Il rend compte du parcours dans les outils définis par le PLIE.
- Il participe aux temps de professionnalisation des acteurs mise en œuvre par le PLIE de Lyon

La mission comporte une obligation de réserve concernant les informations données en confidentialité par les participants. Les éléments transmis aux partenaires sont soumis à l'accord de la personne intéressée.

Les principes généraux d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle :

- **La présentation du dispositif aux participants**

Le principe d'adhésion/d'engagement volontaire de la personne dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, renforcé et personnalisé.

Le référent s'assure que la personne a pris connaissance des ses obligations, du rôle du référent, des différentes étapes PLIE ainsi que des opportunités (transport, garde d'enfant, ...) offertes par le dispositif d'accompagnement.

Il présente le document d'engagement en vue de l'intégration dans le dispositif. Ce document devra être signé par le participant.

Le rôle de l'Europe et des financements européens dans le dispositif du PLIE

Le référent présente à la personne le dispositif du PLIE et lui précise les modalités d'intervention des financements européens dans le cadre d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé personnalisé et de la mise en œuvre de différentes actions dans le parcours d'insertion.

- **Le diagnostic partagé, formalisé**

- Sur la base d'un entretien diagnostic défini et exposé et de l'adhésion de la personne, le référent propose l'entrée dans le dispositif PLIE en commission de validation des entrées PLIE.

- Après un diagnostic partagé avec le participant, le référent de parcours élabore conjointement avec lui, un plan d'actions réaliste et progressif et adapté à sa situation globale.

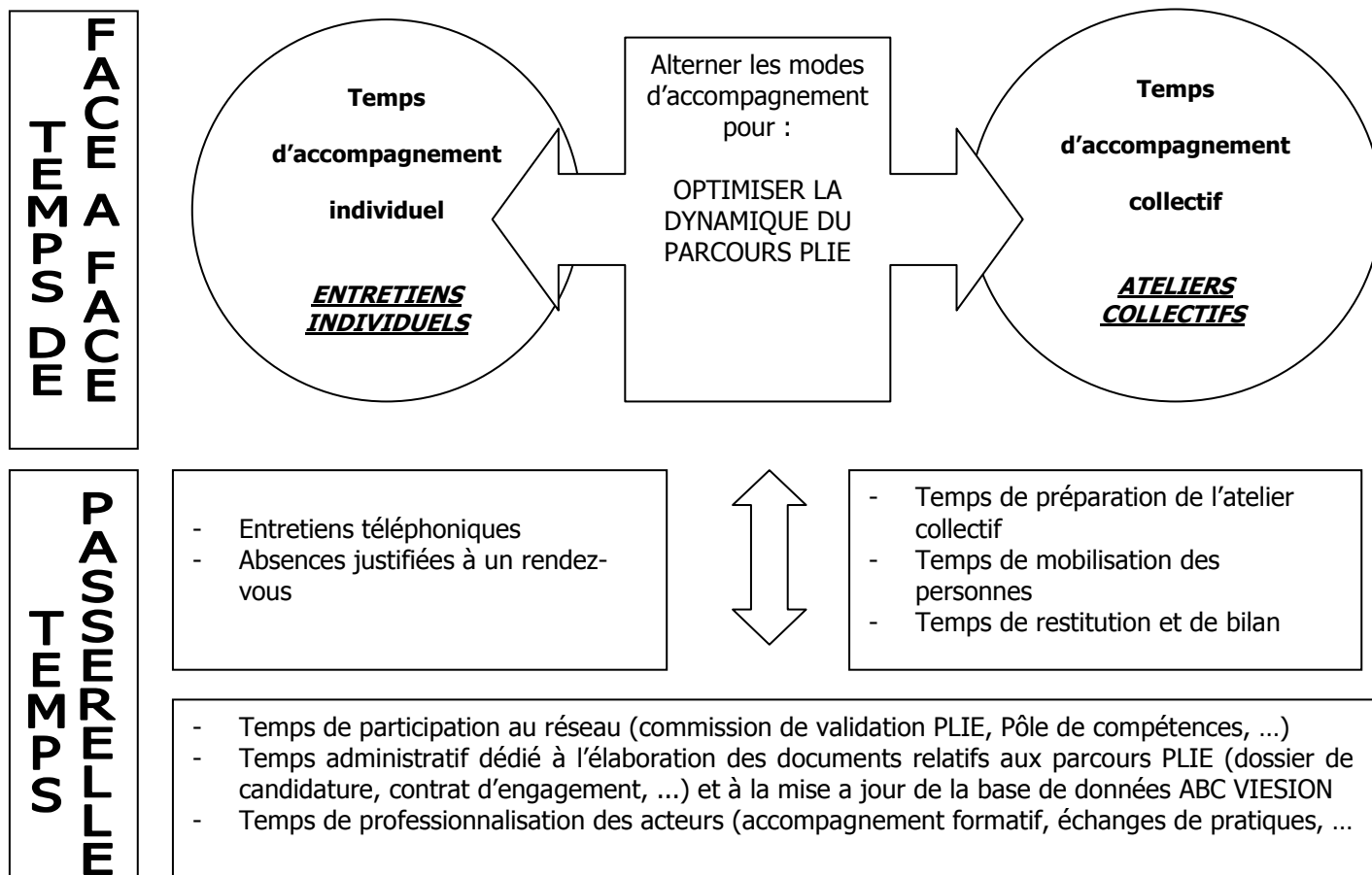
- Le participant s'engage dans un parcours personnalisé.

- Le diagnostic socioprofessionnel met en évidence les potentiels et les freins périphériques à l'emploi. Il est formalisé dans le dossier du participant PLIE.

- **Un accompagnement renforcé personnalisé**

Cf. schéma page suivante

**LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE PERSONNALISE
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE LYON
(Référence de parcours)**



La mission d'accompagnement renforcé personnalisé dans le cadre du PLIE de Lyon s'appuie sur la mise en étape des participants en utilisant :

- **des actions existantes en dehors de la programmation du PLIE** (étapes dites « *relevant du droit commun* »)
- **des opérations existantes au sein de la programmation du PLIE**

Le référent de parcours construit et met en œuvre avec le participant un parcours pertinent au regard des objectifs fixés et d'un rythme défini. Il s'assure du bon déroulement du parcours.

L'accompagnement est adapté et calibré en fonction de la situation de la personne (problématiques périphériques, niveau d'activité professionnelle, degré d'autonomie dans les démarches d'accès à un emploi durable, maturation du projet professionnel, ...).

La fréquence des temps de face à face (individuels ou collectifs) peut varier d'un participant à l'autre. Sur certaines périodes, ils pourront être plus fréquents, notamment en début de parcours pour la mise en œuvre du diagnostic (hebdomadaires ou bi-hebdomadaires) ou plus espacés (mensuels).

Chaque parcours étant personnalisé, le dispositif PLIE n'a pas vocation à uniformiser l'accompagnement des participants. Cependant, il est estimé que le référent de parcours PLIE consacre un temps plus important pour les personnes accompagnées dans ce dispositif soit en moyenne entre 18 heures et 22 heures par participant (temps de face à face plus temps « passerelle »), avec une mobilisation de 2 étapes minimum par an. Le parcours d'insertion professionnelle doit prévoir une étape de mise en situation de travail.

Articulation temps individuels et temps collectifs

L'accompagnement personnalisé tend à articuler temps individuels et temps collectifs. L'organisation des temps collectifs est une opportunité qui sera envisagée par les référents et l'équipe d'animation locale du PLIE en fonction des spécificités de chaque territoire.

Les participants pourront être amenés à prendre part à des temps collectifs, mis en œuvre en interne ou à l'échelle du territoire, complémentaires à l'accompagnement individuel.

Le temps collectif est valorisé dans le temps d'accompagnement imparti à chaque participant.

La mobilisation des étapes

Le PLIE met en œuvre une programmation annuelle d'opérations adaptées spécifiquement aux publics inscrits dans le dispositif.

Le référent permet au participant d'être acteur de son parcours, et s'assure que le participant dispose de toute information utile. Il lui permet d'avoir un accès direct aux offres d'emploi.

Le référent de parcours veille à mobiliser les étapes/opérations existantes en lien avec les objectifs fixés conjointement avec le participant sur un rythme adapté à celui-ci et répondant aux difficultés soulevées lors du diagnostic.

Une étape est proposée par le référent de parcours en accord avec le participant. Cependant le référent veille à activer, sur une période de 12 mois, un minimum de 2 étapes par participant.

Le suivi en étapes, en formation et dans l'emploi

Lorsque la personne est en étape, le référent, en lien avec l'opérateur d'étapes, s'assure du bon déroulement du parcours.

Il veille également à la mise en place de bilans tripartites (participant – référent de parcours – référent d'étapes) lors notamment des étapes longues (un minimum de 2 bilans pour une étape de 6 mois).

Il assure le suivi de la personne durant les 6 premiers mois de la prise de poste sur un emploi durable et transmet un document attestant de la **sortie positive du dispositif PLIE**.

La sortie positive est validée :

- au bout de 6 mois après :
 - la prise de poste en CDI > à un mi-temps, en CDD >= 6 mois sur au moins un mi-temps
 - la création d'une activité
- ou par la validation d'une formation qualifiante >= 3 mois à l'obtention du diplôme/titre

La sortie positive du dispositif PLIE est laissée à l'appréciation du référent et de l'équipe d'animation locale en fonction du degré d'autonomie du participant dans son parcours

Les contrats aidés signés par les associations ou les collectivités peuvent être pris en compte comme sortie positive, s'ils correspondent au projet professionnel du participant et en accord avec celui-ci. Ils doivent néanmoins être réalisés hors Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) avoir une durée minimale de 6 mois. La décision sera validée par l'équipe d'animation du PLIE.

La prévention et la lutte contre les discriminations

La structure s'engage à mener à bien tous types d'opérations et/ou formation permettant aux référents de parcours de se professionnaliser en la matière..

Tout au long de l'accompagnement, le référent assure une écoute active et une prise en compte des pratiques discriminatoires. Cela se traduit notamment par :

- l'égalité de traitement pour l'accueil et le suivi au sein de la structure
- le repérage des situations discriminatoires
- la mise en place d'une médiation préalable pour traiter la discrimination
- le relais auprès des acteurs compétents

La mobilisation par l'accès à la culture

La structure « Référent de parcours » peut, si elle le souhaite, intégrer dans son d'accompagnement global une offre d'insertion facilitant l'accès à la culture.

Cet accompagnement spécifique favorisant la mobilisation et la dynamisation des participants dans leur parcours d'insertion, pourra être de 3 types : l'accès la sortie culturelle, l'accès à la pratique artistique et l'accompagnement à la participation et la création d'une action ou d'un évènement.

Cet accompagnement sera réalisé par des compétences internes.

• Moyens et modalités de mise en œuvre

Les notions de place et de personne sont distinctes. Un référent dispose d'un nombre de places défini conventionnellement sur lesquelles plusieurs personnes pendant l'année peuvent émarger selon les flux.

En fin d'année la convention est validée après analyse des bilans et au vu de la moyenne des places occupées.

Pour 1 ETP, est estimé un accompagnement de 70 personnes par mois en file active (personnes en parcours PLIE non sorties du dispositif).

Sont considérés dans la file active :

- les personnes en accompagnement seul (sans étapes) et non considérées en veille de parcours
- les personnes en étape d'insertion
- les personnes en sortie positive pendant les 6 premiers mois du contrat de travail, de la création d'activité ou jusqu'à la validation d'une formation qualifiante

• Formalisation du suivi

Afin d'identifier la progression du parcours et la réalisation de l'opération, le référent de parcours rend compte, auprès des équipes du PLIE (avec la base de données ABC Viesion, les feuilles d'émargement, les fiches temps), de l'ensemble des éléments suivants :

- phase d'accueil, de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions (objectifs fixés) avec le participant
- les temps concernant le parcours du participant PLIE (mobilisation d'étapes, montage de dossiers divers - formation, avancement du parcours, administratif, ...)
- les temps d'entretiens individuels et les temps collectifs, l'animation de groupe (dont temps de préparation)
- les rencontres avec les opérateurs
- les temps liés à la participation au réseau PLIE (commissions d'entrées et de sorties PLIE, groupe de travail, ...), modules de professionnalisation
- les temps affectés aux tâches administratives
- le travail de repérage des cas avérés de discriminations : utilisation des outils co-construits dans la démarche LCD portée par la PLIE ou tout autre outil disponible sur les territoires.

Il est attendu que chaque entretien (individuel ou collectif) fasse l'objet d'un émargement.

Ces différents temps doivent être formalisés en utilisant la base de données ABC Viesion, les feuilles d'émargement, les fiches temps.

Les outils et documents suivants doivent être renseignés et archivés dans le dossier de chaque participant :

- diagnostic et plan d'actions (formalisé et réactualisé tout au long du parcours)
- dossier de candidature PLIE (présenté en commission d'entrée PLIE)
- document d'engagement PLIE (signé lors d'un entretien diagnostic)
- fiches étape, fiches sortie PLIE
- demandes d'aides individuelles (formulaire mobilité, demande de cofinancement pour une formation, ...)
- tout autre outil permettant de suivre l'avancement du parcours du participant

• **Les indicateurs de mesures et d'évaluation**

Le contrôle physique de la réalisation de l'opération s'effectuera à partir de la base ABC Viesion, des feuilles d'émargement, des fiches temps, ...

Il est donc primordial d'avoir une saisie exhaustive dans la base de données ABC Viesion, dont les données sont utilisées dans l'évaluation de la cohérence du parcours de chaque participant au regard du présent cahier des charges.

Indicateurs quantitatifs (en complément des fiches D1et D2 de l'annexe financière)

- o Nombre de places occupées (file active)
- o Nombre de participants accompagnés sur la période conventionnée
- o Nombre de positionnements sur des étapes
- o Nombre d'entretien par participant
- o Nombre d'étapes réalisées (mise en situation de travail, mobilisation, formation, intégration à l'emploi)
- o Nombre de sorties positives (caractéristiques des sorties positives)
- o Nombre de ruptures et sortie autre (caractéristiques des ruptures)
- o Nombre d'entretiens assurés avec les entreprises ou centres de formation dans le cadre du maintien dans l'emploi
- o Nombre de participations des participants à des ateliers collectifs
- o Nombre d'ateliers collectifs animés par les référents, ...

Indicateurs qualitatifs

- o Typologie du public PLIE (problématiques des personnes, statut, résident CUCS, nature des demandes, ...)
- o Mobilisation du partenariat (partenaires économiques, associatifs, institutionnels, ...)
- o Inscription dans une dynamique territoriale
- o Participation aux actions proposées par le PLIE sur la connaissance et la promotion des métiers, ...
- o Moyens et outils de communication utilisés en direction du public (offres d'étapes, emploi, formation, ...)
- o Nature des étapes proposées, repérage et remontée des besoins, ...
- o Participation/réalisation des bilans d'étapes (tripartites et/ou collectifs)
- o Participation aux formations/manifestations organisées par Le PLIE
- o Engagement de la structure dans la prise en compte et la prévention des discriminations
- o Prise en compte et formalisation dans les outils d'accompagnement (fiches accueil, fiches entretiens, dossiers d'accompagnement) des éléments relatifs aux questions de discrimination en particulier.

FICHE 3 – OPERATION D'ETAPE

Opérations de mise en situation de travail

Cet axe concerne l'ensemble des opérations proposées par des structures d'insertion par l'activité économique telles que : Associations Intermédiaires (AI), Entreprises d'Insertion (EI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Régies de Quartiers, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ainsi que les d'associations proposant un contrat de travail.

Il s'agit par ces opérations de remobiliser le public sur le plan économique, social et professionnel.

Modalités d'accompagnement :

Les opérateurs devront mettre en place un encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion, à la réalisation d'actions de formation et la mise en place d'actions d'accompagnement professionnel en relation avec les partenaires assurant la prescription et le suivi du parcours d'insertion du participant

Les opérateurs proposeront aux participants :

- une phase de **mobilisation** à la prise de poste : permettant l'accompagnement du participant à l'apprentissage des règles établies dans le monde du travail,
- une phase d'**adaptation** : permettant l'accès à des actions de formation visant la professionnalisation et l'insertion professionnelle des salariés,
- une phase de **préparation** à la sortie : favorisant la mise à l'emploi des participants par le biais d'un contrat CDD, intérim, intérim d'insertion, ...

IMPORTANT

Les structures employeurs de cet axe communiquent aux référents de parcours une copie du contrat de travail nécessaire à la mise à jour de la base ABC VIESION

En cas de rupture anticipée du contrat, l'employeur a l'obligation d'en informer les référents.

Il est également convenu que l'employeur sollicite le référent avant la fin de la période d'essai pour un entretien de suivi de la personne.

Il est demandé la réalisation de points d'étapes notamment lors du renouvellement de contrat. Les rencontres de bilans doivent réunir : le participant, le référent, l'accompagnant socio professionnel et l'encadrant technique.

Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- L'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles ou la mobilisation dans une démarche de progression professionnelle
- Le réentraînement aux rythmes de travail et l'apprentissage des codes et usages de l'entreprise
- Préparer la sortie des postes d'insertion en favorisant une intégration rapide sur un emploi classique

Public ciblé : Participants du PLIE de Lyon

Les personnes entrant dans ce type d'opérations sont majoritairement en phase de professionnalisation. Il s'agit d'une étape, sous tutorat, avant l'accès au secteur marchand.

- Participant en poste d'insertion en SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), en contrat à durée déterminée d'insertion ou contrat classique
- Personne ayant un objectif professionnel à valider et/ou à concrétiser

Plus Value recherchée :

La plus-value générale de l'axe est de proposer aux participants PLIE un contrat de travail au sein d'une SIAE, leur permettant d'envisager un retour vers l'emploi durable.

- Préparation à la sortie sur une stabilisation professionnelle (contrats de travail classiques et durables)
- Collaboration avec des employeurs, particulièrement avec l'organisation de temps d'immersion en entreprises
- Organisation de la rotation sur les postes de travail
- Augmenter le recours aux contrats en alternance afin de renforcer les chances d'intégration à l'emploi durable

Moyens à mobiliser :

- Les organismes de formation et le Service Public de l'Emploi, notamment pour faciliter l'évaluation des acquis et des compétences
- Le réseau économique traditionnel

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Quantitatifs

- Montée en charge dans l'opération
- Lieu de résidence notamment quartiers prioritaires
- Nombre d'heures travaillées par les participants
- Nombre de contrats de mise à disposition (pour les AI)
- Nombre de bilans tripartites avec le référent de parcours / nombre de participants
- Nombre de sorties positives à l'issue de l'action

Qualitatifs

- Identification voire prise en charge des freins à l'emploi, pendant l'entretien ou pendant une mission de travail et retour d'information aux référents de parcours
- Nature des actions mobilisées
- Evolution (professionnelle et personnelle) des participants au cours de la mission de travail
- Validation ou (re) définition du projet professionnel

Il est noté que le participant PLIE devra être associé à l'évaluation des opérations.

FICHE 4 – OPERATION d'étape

Opérations de formation et d'accès à l'emploi

Dans la perspective d'un lien renforcé avec le monde économique, ces opérations doivent permettre aux personnes de développer leurs savoirs et compétences sur un poste de travail, d'engager un parcours qualifiant sur des métiers proposant des opportunités d'emploi, et de favoriser l'intégration des salariés par une meilleure connaissance des métiers, une mise en place de sas vers l'entreprise et un renforcement de compétences complémentaires en lien avec un poste de travail.

Les opérations se feront en lien avec les dispositifs et outils déployés par le Service aux Entreprises de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon et pourront s'articuler avec l'offre de formation régionale.

Les objectifs visés dans cet axe sont :

- Faciliter la découverte des métiers offrant des opportunités d'insertion professionnelle.
- Proposer des actions associant l'apprentissage des premiers gestes techniques à celui des codes et usages de l'entreprise par le biais de mises en situation de travail, de rencontres avec des employeurs des secteurs en tension, de parrainages,...
- Préparer à la prise de poste, à partir de l'acquisition des codes et usages de l'entreprise dans la perspective d'embauche : actions courtes (4 semaines maximum) en amont de la prise de poste en vue de la préparation, création de « sas » vers l'entreprise, sensibilisation aux exigences du marché du travail et de l'entreprise
- Développer l'Intermédiation d'Entreprises : constitution d'un réseau d'entreprises partenaires, placement des participants du PLIE et si besoin appui spécifique sur poste de travail, valorisation des compétences et qualités professionnelles transférables acquises par les participants du PLIE durant leurs parcours d'insertion, coopération avec les entreprises dans le cadre de la gestion prévisionnelles des ressources humaines.

Public ciblé :

- personnes positionnées sur des offres d'emploi,
- personnes proches de l'emploi selon les critères spécifiques aux secteurs professionnels visés,
- personnes sans qualification ou en besoin de qualification,
- personnes ayant besoin d'une remise à niveau, d'une valorisation des compétences ou d'une réactualisation de connaissances aussi bien générales que liées aux savoirs-faire ou savoirs-être en entreprise.

Plus Value recherchée :

La plus-value générale de l'axe est d'optimiser les chances d'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi en situation d'exclusion :

- Développement de l'employabilité sur les postes de travail en vue d'intégrer un emploi durable.
- Reprise des processus d'apprentissage avant d'engager un parcours de formation validant ou qualifiant.
- Optimisation du retour à l'emploi des publics sans qualification par la formation en alternance : renforcement de l'encadrement pédagogique et technique, mutualisation des différentes évaluations menées en stage professionnel et en formation théorique.
- Préparation à la prise de poste sur des métiers proposant des opportunités d'emploi.
- Négociation et contractualisation avec l'employeur dans un objectif d'une meilleure collaboration et autour du recrutement et de l'intégration des nouveaux salariés.
- Diminution du taux de rupture de contrats de travail

Moyens à mobiliser :

- Prospection des entreprises, l'identification des besoins des publics en coordination avec le Service aux Entreprises de la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- Mise en œuvre d'une communication directe à l'attention des publics sur les offres de recrutement et les actions de préparation et d'accès à l'emploi.
- Coopération et partenariat régulier avec les employeurs.
- Modalités d'intervention et de concertation tripartite : employeur/formateur, participant, référent
- Mobilisation des partenaires financiers potentiels : Pôle Emploi, organismes de formation, OPCA, branches professionnelles, chambres consulaires, Conseil Régional, sur des formations collectives et/ou individuelles, notamment dans le cadre du Contrat Territorial Emploi Formation de la Région.
- Mobilisation des aides à l'emploi, des actions de formation et des outils d'aide à gestion des ressources humaines (SECURISE'RA).

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Quantitatifs :

- Montée en charge de la formation ou de l'exécution de l'action.
- Nombre d'heures de formation (moyenne par participant).
- Nombre de bilans tripartites avec le référent de parcours / nombre de participants.
- Nombre d'entreprises impliquées dans l'action.
- Nombre de mises en situation de travail ou d'accès à la formation qualifiante.
- Nombre d'accès à l'emploi confirmés à 6 mois.

Qualitatifs :

- Amélioration de la connaissance des métiers et des contextes professionnels.
- Validation/Redéfinition du projet professionnel.
- Acquisition de savoirs de base et/ou de gestes techniques.
- Assiduité de la personne dans l'étape proposée.
- Implication de l'encadrement intermédiaire dans les actions visant à l'intégration des nouveaux salariés.

Il est noté que le participant PLIE devra être associé à l'évaluation des opérations.

FICHE 5 – OPERATION d'étape

Opérations complémentaires et/ou innovantes

Ces opérations doivent permettre la résolution des problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les Référents de Parcours.

Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Prendre en compte et traiter les problématiques personnelles et sociales périphériques à l'emploi et facteurs d'exclusion sociale et professionnelle.
- Permettre à des personnes en démarche d'insertion de participer à des actions de proximité favorisant leur insertion socioprofessionnelle.
- Remobiliser les personnes en parcours d'insertion par la participation à une action, de préférence collective en s'appuyant sur des supports complémentaires ou différents de ceux traditionnellement liés à l'emploi (les actions d'aide au développement personnel, l'accès aux sorties culturelles et la participation à des projets artistiques, l'expression, l'image de soi, le sport et toute autre action visant à revaloriser la personne dans une dynamique de projet personnel et professionnel).
- Développer des actions innovantes
Sont intégrées dans cette catégorie des opérations dont l'objectif sera de favoriser la connaissance de soi, la reprise de la confiance en soi.
Ces opérations devront permettre également de travailler l'orientation professionnelle voire d'acquérir des savoirs-être ou savoirs-faire en privilégiant une démarche faisant appel aux capacités personnelles.
Plus que le support, le caractère innovant peut être valorisé dans le processus induisant une forte implication du participant.

Public ciblé :

- les participants du PLIE de Lyon pour lesquels les outils d'insertion classiques ne semblent pas ou plus adaptés, (personnes pour lesquelles les difficultés périphériques constituent le principal frein à leur retour à l'emploi, personnes ayant perdu des repères et des objectifs en terme de projet professionnel, personnes ayant besoin de découvrir ou redécouvrir leurs potentiels en matière d'insertion professionnelle)
- toute personne habitant Lyon en risque d'exclusion ou d'isolement et en démarche d'insertion sociale et professionnelle

Plus Value recherchée :

- Rechercher une meilleure adhésion au parcours d'insertion par une adaptation des mesures individuelles d'accompagnement et d'évaluation en fonction des causes de démobilité dans la recherche d'emploi,
- Renforcer l'identification des potentiels et des capacités personnelles permettant la mise en perspective de nouvelles pistes d'orientation professionnelle
- Trouver une meilleure complémentarité et articulation entre les actions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle,
- Lever les freins périphériques à l'emploi,
- Faire évoluer certaines représentations du monde du travail et travailler à une meilleure intégration sociale,

- Développer des actions concourant à l'émergence de nouvelles pratiques en termes d'insertion,
- Contribuer à la reconnaissance des participants comme acteurs de changement

Moyens à mobiliser :

- Acteurs du travail social
- Porteurs de projets culturels et artistiques
- Porteurs de projets sportifs
- Dispositifs de participation à la vie civique, citoyenne (consultations, expressions)

Modalités de prescription :

Le positionnement des participants, sur certaines opérations, peut être réalisé au cours d'une étape longue par les intervenants en charge de l'accompagnement. Cependant, la prescription reste confiée aux référents de parcours.

Ces opérations peuvent trouver leur place à tout moment du parcours même si certaines problématiques doivent être prises en compte avec le référent en début du parcours.

Indicateurs d'évaluation :

Quantitatifs

- Montée en charge dans l'action
- Nombre de solutions sociales et organisationnelles définies avec le participant
- Nombre et nature des actions (artistiques, culturelles, sportives) auxquelles a participé le participant
- Temps de présence dans l'action des participants
- Elaboration et utilisation de documents

Qualitatifs

- Stabilisation professionnelle et sociale des personnes engagées dans les actions
- Constitution de réseaux d'interlocuteurs utiles, professionnels et sociaux
- Apports de l'action : re-mobilisation dans les démarches de recherche d'emploi ou de formation, reprise de confiance en soi, sortie de l'isolement, reprise ou changement de lien avec le référent de parcours, prise en compte et valorisation par la personne de ses aptitudes, capacités et compétences)
- Situation à la sortie de l'action : engagement des premières démarches nécessaires à la résolution des freins périphériques à l'emploi
- Participation des participants tout au long des actions (assiduité, intérêt)

Il est noté que le participant PLIE devra être associé à l'évaluation des opérations.

ANNEXE 1

CALENDRIER PROGRAMMATION 2012

Les bénéficiaires répondent à l'appel à projets et tiennent compte du calendrier suivant :

17 octobre 2011	Lancement de l'appel à projets Mise en ligne sur les sites Internet d'ALLIES, de la Maison de l'emploi et de la formation et de la Ville de Lyon
18 octobre 2011	Présentation de l'appel à projets et des règles de conventionnement aux bénéficiaires potentiels du PLIE dans le cadre de la Programmation Emploi Insertion 2011
Du 18 octobre au 9 novembre 2011	Accompagnement des opérateurs : dialogue de gestion avec les structures.
10 novembre 2011	Date limite de dépôt des projets
23 novembre 2011	Réunion de restitution des travaux du nouveau protocole d'accord PLIE
Fin novembre 2011	Envoi des attestations de dépôt aux porteurs de projets
Janvier 2012	Instruction des projets par le référent territorial et les personnes ressources Demandes de pièces complémentaires Attestation de recevabilité
Janvier 2012	Présentation aux instances techniques de programmation
Mars 2012	Validation de la programmation par les instances de décision du PLIE
Mars 2012	Notification sous réserve de l'avis du Comité Régional de Programmation
Avril 2012	Validation du dossier de demande de subvention globale du PLIE en Comité de Programmation FSE
Juin 2012	Conventionnement